

Boureima OUEDRAOGO
Consultant indépendant
Tel : 70 74 90 38
Emil : bensalaho@yahoo.fr

**Etat de la lutte anti-
corruption au Burkina Faso
en 2010**

Mars 2010

Table des matières

Introduction	3
I. Diagnostic des initiatives de lutte anti-corruption en 2010	5
I.1. Les acteurs étatiques à l'épreuve de la lutte anti-corruption.....	5
I.1.1. Des mesures gouvernementales et des discours politiques sans effet sur le développement de la corruption	5
I.1.2. Le parlement et la justice à la traîne	8
I.1.3. Un risque de discrédit de la cour des comptes et de l'ASCE	9
I.2. Les initiatives des acteurs non étatiques dans la lutte anti-corruption	10
I.2.1. Le REN-LAC, un acteur clé dans la lutte anticorruption au Burkina Faso	10
I.2.2. Les médias.....	13
I.2.3. Quand l'Eglise Catholique apporte une caution morale à la lutte anticorruption.....	14
II. ...L'impact des initiatives étatiques et non étatiques sur la lutte anti-corruption en 2010	15
II.1. Une action publique peu efficace face à une corruption de plus en plus rampante	16
II.2. Des initiatives non étatiques qui butent sur l'impunité, la crise des valeurs et de la citoyenneté	17
II.3. La construction d'un Burkina émergent passe nécessairement par une lutte anti-corruption efficace et acharnée	18
III. Recommandations	20
II.1. Recommandations aux acteurs étatiques	20
II.2 : Recommandations aux acteurs non étatiques	21
Conclusion.....	23
Annexe : Références bibliographiques	25

Introduction

L'année 2010 a été marquée, au Burkina Faso, par la promesse ferme du Chef de l'Etat de bâtir un pays émergent à l'horizon 2015. Cette promesse se veut la matérialisation du programme quinquennal qui a soutenu sa candidature à l'élection présidentielle du 21 Novembre 2010. Une telle promesse implique nécessairement l'accentuation de la lutte anti-corruption qui gagne du terrain et menace de rompre les équilibres socioéconomiques. En effet, l'on assiste à l'émergence d'une élite politico-bureaucratique qui continue de s'enrichir pendant que la grande majorité des populations ploie sous une misère endémique. Le contexte de corruption presque généralisée interpelle toute la communauté nationale et se pose comme l'un des principaux défis de gouvernance au Burkina Faso.

En 2010, année du cinquantenaire et année électorale, le contexte général n'a véritablement pas évolué. Bien au contraire, la campagne électorale a été, une fois de plus, l'occasion de transporter la corruption jusque dans le Burkina profond à travers des distributions d'argent, de vivres et autres gadgets aux électeurs pour motiver l'expression de leurs suffrages. En matière de gouvernance, la lutte anti-corruption est l'un des chantiers sur lesquels les autorités burkinabè sont très attendues. Car, la corruption tend à devenir une gangrène qui affecte presque tous les segments de la société. Ce phénomène, on le sait, tue le développement. Ses effets se manifestent par la destruction des bases des progrès économiques et sociaux. Elle engendre des iniquités dans l'accès aux services sociaux de base et dans la gestion des ressources publiques et détourne les investissements publics vers des intérêts privés. En cela, elle constitue un facteur handicapant de l'efficacité de l'action publique. De ce point de vue, la lutte contre la corruption vise à créer les conditions d'une bonne gouvernance fondée sur le respect des règles éthiques et morales et les principes d'équité, de redévolabilité, de responsabilité et de transparence dans la gestion du bien commun. Pour être efficace, cette lutte doit être portée par toutes les catégories d'acteurs de la vie publique nationale et soutenue par une volonté politique au plus haut niveau. Au Burkina Faso, la lutte anti-corruption est, depuis plus d'une décennie, au cœur des préoccupations de bien des acteurs de la vie publique, notamment des organisations de la société civile dont le REN-LAC et des partenaires au développement. La pression qu'ils exercent sur les gouvernants n'a malheureusement pas permis l'adoption de mesures concrètes et nécessaires pour l'éradication du mal, ou tout au moins, sa réduction. Les efforts conjugués de ces acteurs ont, certes, contraint le gouvernement à développer progressivement un certain nombre d'initiatives notamment dans le domaine du contrôle de la gestion publique. Cependant, ces actions restent incomplètes et se limitent à la dénonciation des cas de corruption et de détournements dont les auteurs bénéficient encore de l'impunité.

Sur le plan institutionnel, l'Etat burkinabè a un dispositif de lutte contre la corruption et pour la transparence de la gestion des affaires publiques. Font partie de ce dispositif, la Cour des comptes, l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE), l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), le Parlement, la Justice, etc. Malheureusement, les travaux de contrôle de ce dispositif n'ont pas encore permis d'aboutir à la sanction des auteurs présumés de pratiques corruptrices, surtout lorsque les personnes suspectées sont proches du pouvoir en place ou bénéficient de protections des milieux politiques. Certaines institutions et structures ont produit et rendu publics leurs rapports annuels en 2010. Comme les précédents, ces rapports ont épinglé des fautes de gestion, des détournements de deniers publics, des cas de fraudes, etc. Mais les suites judiciaires sont toujours

attendues malgré les engagements et les discours politiques. Tous ces rapports risquent de subir le même sort. Les années se suivent et la volonté affirmée des pouvoirs publics reste encore à l'état de déclarations d'intention ou de profession de foi.

Pourtant, du côté des organisations de la société civile (OSC) et des médias, les efforts se sont multipliés dans la dénonciation de cas précis et les interpellations, mais les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire tardent à réagir avec toute la rigueur qu'imposent les faits.

Le présent rapport se propose de faire un diagnostic des initiatives des acteurs, à la fois institutionnels et non institutionnels, en matière de lutte contre la corruption au cours de l'année 2010 ainsi que l'impact de ces actions sur la gouvernance quotidienne de la société. Il ne s'agit pas d'un répertoire des actions conduites mais d'une analyse croisée de celles-ci en vue d'en tirer les enseignements et des recommandations ciblées. Il comporte trois grandes parties :

- Le diagnostic des actions de lutte anti-corruption au Burkina Faso en 2010 ;
- L'impact des initiatives des différents acteurs sur le phénomène de la corruption ;
- Des recommandations ciblées par catégories d'acteurs.

I. Diagnostic des initiatives de lutte anti-corruption en 2010

L'une des avancées dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso au cours de ces dernières années, c'est que le phénomène n'est plus un tabou dans le discours politique. Au sommet de l'Etat, la volonté de le combattre est affirmée même si les actes concrets ne suivent pas. Du côté des acteurs étatiques (le gouvernement, les institutions et structures de contrôle, la Justice, etc.), l'on assiste à une sorte de continuité caractérisée par l'impunité persistante, les tergiversations et les complaisances malgré les rapports et informations produits.

En ce qui concerne les acteurs non étatiques (organisations de la société civile, médias, citoyens organisés ou non), leurs initiatives de sensibilisation, d'information, de dénonciation et d'interpellation butent à cette logique d'impunité presque érigée en système de gouvernance.

1.1. Les acteurs étatiques à l'épreuve de la lutte anti-corruption

Face à l'ancrage persistant de la corruption dans la société burkinabé, l'Etat et ses institutions font preuve d'une timidité dans la riposte. En effet, pendant que le gouvernement multiplie des mesures tendant à améliorer les recettes publiques et à réduire la marge de manœuvre des agents publics en charge de la gestion du bien commun, à tous les niveaux de responsabilité, certains acteurs, notamment le parlement et la Justice se font très discrets. Pourtant, ces deux pouvoirs doivent servir de sentinelles et de veille à la traduction dans les faits des engagements nationaux et internationaux du gouvernement en matière de bonne gouvernance. Cette quasi-inertie des pouvoirs législatif et judiciaire explique les actions au goût d'inachevé des structures et institutions de contrôle. L'impunité qui caractérise les cas de corruption dénoncés par les rapports de la Cour des comptes et de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) est symptomatique du non exercice des obligations de contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement et de l'absence de réaction de la Justice ou de sa lenteur dans le traitement des dossiers pendant à son niveau. En 2010, les acteurs étatiques, malgré quelques initiatives gouvernementales, n'ont pas véritablement montré plus de détermination à combattre sérieusement le mal par la sanction des auteurs de pratiques corruptrices.

I.1.1. Des mesures gouvernementales et des discours politiques sans effet sur le développement de la corruption

A l'occasion de son message de nouvel an, prononcé le 31 décembre 2009, le Président du Faso a sonné la charge, laissant présager que 2010 allait être déterminante en termes de mobilisation effective au sommet de l'Etat contre la corruption. En effet, dit-il, « *la lutte contre la corruption dans toutes les sphères de la vie politique, économique et sociale est indispensable à l'accroissement de l'efficacité des dépenses publiques et des performances de notre système économique. Dans ce sens, l'application des recommandations formulées par les institutions et organes de contrôle accroîtra l'efficacité de nos actions de développement* ».

Encadré 1 : Analyse des plans de passations des marchés publics en 2010

Dans l'exécution de sa mission, le comité a fait le bilan de l'exécution des plans de passation des marchés de l'année 2010, recensé les difficultés rencontrées et établi le lien avec les propositions de passation pour 2011.

Il a, en outre, vérifié que les avant-projets de plans de passation des marchés transmis par les ministères et institutions sont bien issus du logiciel Système d'information intégré des marchés publics. Le comité s'est par ailleurs assuré que la procédure de l'appel à concurrence ouverte est la règle des acquisitions de biens et services et que les dépenses engagées visées mais non liquidées en 2010 sont prises en compte dans le plan de passation des marchés 2011. Il a également vérifié le respect des délais de passation et la maturité des propositions de marchés à lancer.

A l'issue des arbitrages, la situation globale des indicateurs se présente comme suit :

- ▶ appel à concurrence ouverte : 90,94% ;
- ▶ consultation restreinte : 4,26% ;
- ▶ gré à gré : 4,80%.

Pour une meilleure exécution des marchés publics, le comité chargé de l'examen des plans de passation a fait un certain nombre de recommandations.

Aux termes de ses délibérations, le conseil a, d'une part, adopté le plan de passation des marchés publics gestion 2011 et d'autre part, invité tous les acteurs concernés à mettre en œuvre les recommandations issues des travaux du comité.

Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 27 janvier 2010

Cette promesse du Chef de l'Etat laissait présager que cette année 2010 allait marquer un tournant décisif dans la lutte contre la corruption, d'autant plus qu'il y avait une élection présidentielle en perspective. Mais une fois de plus, l'action des pouvoirs publics en matière de lutte anti-corruption s'est limitée à l'accroissement des recettes publiques, à l'adoption ou au renforcement des textes, à la production des rapports des structures de contrôle.

Dans les faits, les différentes initiatives prises par le gouvernement semblent plus s'inscrire dans le renforcement des dispositifs de mobilisation et de rationalisation des ressources publiques qui ne sont pas forcément synonyme d'une lutte efficace contre la corruption. Les mesures prises en 2010 par le gouvernement concernent principalement les procédures de passation des marchés publics

(pour réduire au maximum les procédures de gré à gré), le renforcement de la transparence et l'ouverture à la concurrence.

Parmi ces mesures en matière de transparence dans la gestion des deniers publics, l'on peut retenir :

- l'institution d'une agence comptable et d'un contrôle financier auprès des institutions et organismes assimilés à l'exception de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel ;
- l'adoption du Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide publique au développement (PANEA) pour la période 2010-2012 ;
- l'adoption d'un décret portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité interministériel de sélection des candidats au poste de directeur général des établissements publics de l'Etat et des sociétés à participation majoritaire de l'Etat en application du décret n°2007-724/PRES/PM/MEF/MCPEA du 07 novembre 2007.¹ ;

En ce qui concerne les procédures de passation des marchés publics, le gouvernement a mis en place un comité chargé de l'examen des plans de passation des marchés publics des ministères et institutions. Selon le compte rendu du conseil des ministres du 27 décembre 2010, il y a eu moins de gré à gré en 2010 qu'en 2009. Le tableau ci-dessous donne les résultats de l'analyse du comité chargé d'examiner les plans de passation des marchés publics en 2010.

¹ Cf. compte rendu du conseil des ministres du 27 janvier 2010.

**TABLEAU DES INDICATEURS DANS LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS
AU BURKINA FASO DE 2007 A 2010 ²**

	Nombre de contrats en 2007	Nombre de contrats en 2008 en %	Nombre de contrats en 2009 en %	Nombre de contrats en 2010 en %
Appel à concurrence ouverte	77	75	53,2	90,94
Appel d'offres restreints	10	22	13,5	4,26
Demande de prix			5	
Demande de propositions			10,5	
Gré à gré	13	3	16	4,8

Par ailleurs, le gouvernement a réalisé en 2010, « un audit sur quatre vingt six (86) marchés publics dont soixante quatorze (74) conclus en 2009 par des ministères et une douzaine par des établissements publics de l'Etat et des collectivités territoriales. Le montant total de ces marchés est de quarante un milliards cent trente trois millions trois cent soixante seize mille sept cent soixante dix huit (41 133 376 778) F CFA soit 15 % du montant total des marchés publics approuvés en 2009 qui s'élève à deux cent soixante trois milliards six cent vingt neuf millions trois cent soixante quinze mille quatre cent quarante cinq (263 629 375 445) F CFA.

Les audits réalisés se sont assurés du respect des dispositions en matière de réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public de notre pays à travers le cadrage des procédés de passation ainsi que l'exécution physique et financière des marchés. De ce rapport il ressort que les marchés passés par appel d'offres représentent 85,19 %, ceux par la procédure de gré à gré 11,91 % et ceux par demande et proposition de prix 2,98 %. »³

Toujours au titre des mesures réglementaires et institutionnelles prises par le gouvernement, l'on peut noter le projet de loi modificatif de la loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle, adopté par le conseil des ministres du 30 septembre 2010. Le projet de loi modificatif vise un fonctionnement efficace et efficient de la Cour des comptes. Il s'agira de lui permettre d'effectuer le jugement des comptes, de sanctionner des fautes de gestion et de renforcer le contrôle juridictionnel des finances publiques.

L'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 16 décembre 2010, ledit projet de loi instituant ainsi la chambre de jugement des fautes de gestion décelées dans les rapports de contrôle de la Cour des comptes. Avant son entrée en vigueur, cette loi a été soumise à l'examen du Conseil constitutionnel qui vérifiera sa conformité avec la Constitution. Mais en réalité, même avant cette loi modificative, la Cour dans ses attributions actuelles, pouvait juger les fautes de gestion.

² Sources : Compte rendu du conseil des ministres du mercredi 29 décembre 2010, Ministère de l'économie et des finances : Mesure de la performance du système de gestion des performances de finances publiques au Burkina Faso ; version finale ; juin 2010.

³ Compte rendu du conseil des ministres, op.cit.

Toutes ces mesures réglementaires et institutionnelles du gouvernement n'ont pas permis de provoquer des évolutions concrètes sur le terrain de la lutte anti-corruption. Certes, le gouvernement affirme avoir amélioré sensiblement les taux de recouvrement des recettes fiscales et réalisé des avancées dans la bonne gestion des ressources publiques. Cependant, l'amélioration des recettes n'est pas synonyme de baisse de la corruption. Bien au contraire, elle pourrait être source d'augmentation des rackets des usagers et autres dessous de tables que certains agents publics exigent des contribuables. L'Etat gagnerait, dans ce cas, ce qui lui est dû et l'agent corrompu aussi. En témoigne cette enquête réalisée par le REN-LAC au niveau des services des impôts à Ouagadougou où il ressort que les agents ont développé des stratégies leur permettant de majorer les taxes de résidence et empochent les excédents par rapport aux taux réels de taxation. (Voire « Des pratiques corruptrices dans le paiement de la taxe de résidence, www.renlac.org) C'est dire que le gouvernement doit aller au-delà des mesures réglementaires et institutionnelles pour enclencher des poursuites en vue de la sanction de tous les auteurs d'actes de corruption. Malheureusement, sa politique dans ce sens est en rupture totale avec les réalités telles qu'elles se déroulent au quotidien.

I.1.2. Le Parlement et la Justice à la traîne

L'une des causes de l'ancrage du phénomène de la corruption au Burkina Faso est l'impunité presque systématique des cas dénoncés mais aussi de la « *subordination du pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif nuisant à l'indépendance de la Justice, clé de voûte de toute démocratie* »⁴

Cette justice, non seulement se refuse à exercer ses prérogatives d'auto-saisine des cas de corruption dénoncés par les structures et institutions de contrôle, les organisations de la société civile et les médias, mais fait preuve également d'un manque de célérité dans le traitement des dossiers qui lui ont été transmis par l'ASCE. Aucun des deux dossiers qui lui ont été transmis en 2009 n'a connu de suite en 2010. Ces dossiers étaient toujours en instruction selon le dernier rapport de l'ASCE (voire ci-dessous, l'encadré 2 : synthèse du rapport de l'ASCE). D'autres saisines sont venues s'ajouter encore en 2010. Et l'on attend vainement des suites judiciaires appropriées.

Cette attitude de la Justice face à la corruption est, du reste, symptomatique de l'incompréhensible indifférence des institutions républicaines, plombées par on ne sait quel poids si ce n'est que la situation semble arranger leurs animateurs, du moins leurs principaux responsables.

En effet, pour être efficace, la lutte anti-corruption doit s'appuyer sur des mesures réglementaires et institutionnelles opérationnelles. Malgré donc les informations suffisamment documentées sur les pratiques corruptrices avec des suspects bien identifiés, l'Assemblée nationale, en dehors de quelques questions orales posées au gouvernement et de quelques sorties peu productives du Réseau « *Burkindi* »⁵, manque d'initiatives concrètes en matière de lutte contre la corruption. Le monitoring sur le Parlement (sessions de septembre 2009 à juin 2010), réalisé par

⁴ Déclaration des archevêques et évêques du Burkina Faso, à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance et rendue publique le 15 octobre 2010.

⁵ Réseau des parlementaires contre la corruption qui a réalisé quelques sorties d'information de sensibilisation dans certaines structures comme la direction générale des douanes.

le CGD révèle une absence d'enquêtes parlementaires⁶. Or, les enquêtes parlementaires constituent l'une des armes dont dispose le Parlement pour exercer ses missions constitutionnelles de contrôle de l'action gouvernementale. A l'instar donc de la Justice, le Parlement n'a pas fait mieux au cours de cette année 2010, confortant ainsi l'impression quasi générale qu'il est une caisse de résonance de l'Exécutif.

Cette non-réactivité de la Justice et du Parlement contribue à encourager les auteurs de pratiques corruptrices en leur rassurant de l'impunité systématique. Cela constitue un réel goulot d'étranglement dans la lutte anti-corruption.

I.1.3. Un risque de discrédit de la Cour des comptes et de l'ASCE

La Cour des comptes et l'Autorité supérieure de contrôle de l'Etat ont réussi, par la qualité de leur travail de contrôle de la gestion des ressources et du patrimoine de l'Etat, à s'affirmer comme des structures crédibles. Les différents rapports annuels de ces structures de contrôle, notamment de la Cour des comptes ont permis de mettre à nu des pratiques corruptrices et des fautes de gestion dans plusieurs structures de l'Etat ou relevant de sa tutelle ou de son contrôle. Malheureusement, l'absence de sanction de ces fautes de gestion pendant que les rapports s'accumulent demeure le talon d'Achille de la Cour. En 2010, la Cour n'a pu produire son rapport. Mieux, le jugement et les sanctions annoncées pour les fautes révélées dans ses précédents rapports tardent toujours à venir. En février 2010, au sortir d'une rencontre avec le Premier ministre, des engagements fermes avaient été pris pour que les premiers jugements des fautes de gestion voient le jour en juillet 2010. Le Premier Président de la Cour des comptes, avait alors déclaré à la presse que des engagements fermes avaient été pris avec le gouvernement. *« Nous avons fait un calendrier pour ce qui est du jugement des fautes de gestion. Ce calendrier nous permet de dire qu'au plus tard en fin juillet, nous aurons les premiers arrêts qui vont sanctionner les gestionnaires qui ont commis des fautes de gestion. Les audiences ne sont pas publiques et les amendes peuvent aller de 25 000 FCFA au double du salaire du fautif. La Cour des comptes ne prononce pas des peines de prison mais seulement des amendes. Après tout, s'il y a lieu d'aller au pénal, la Cour transmet le dossier au parquet qui peut ouvrir des poursuites judiciaires qui aboutiront à un procès. »*⁷ Une fois de plus, ces engagements n'ont pas été respectés. La rentrée judiciaire 2010 a été également consacrée au rôle de la cour des comptes dans la moralisation de la gestion publique. C'est dire combien, les attentes vis-à-vis de la Cour sont nombreuses et devraient être traduites dans les faits par la sanction des fautes de gestion. L'important n'est pas d'affirmer le rôle que doit jouer la Cour mais bien plus sa capacité à aller au bout des procédures applicables devant elle.

En tout état de cause, la Cour des comptes risque de perdre sa crédibilité si ses contrôles ne sont pas suivis d'effets en termes de jugement et de sanctions des fautes de gestion.

En ce qui concerne l'ASCE qui a remis son rapport 2009 au Président du Faso le 15 juin 2010 (voire encadré 2), elle court le même risque. Pourtant, pour éviter de

⁶ Cf. Bendré du 6 au 13 décembre 2010

⁷ Sidwaya N°6621 du lundi 1er mars 2010

tomber dans la même tare que la Cour des comptes, elle a été dotée, dès sa création, de pouvoir de saisir directement la Justice sur des cas de mauvaise gestion établis dans ses contrôles.

En 2009, l'ASCE avait saisi la Justice de deux dossiers mais jusque-là sans suite, si ce n'est que le rapport rendu public en 2010 révèle que ces dossiers « *seraient encore en instruction* ». En 2010, neuf autres dossiers ont été transmis à la Justice. Ces dossiers connaîtront-ils le même sort ?

L'un dans l'autre, l'ASCE court aussi le risque de discrédit si ses saisines de la Justice continuent à dormir dans les tiroirs ou font l'objet d'interminables instructions au niveau de la Justice. Elle doit se donner les moyens de suivre et de mettre la pression pour que ses saisines aboutissent. A sa décharge, l'on peut penser qu'elle n'échappe pas à la lenteur inquiétante de la Justice dans le jugement des crimes économiques et des cas de corruption. Elle serait alors victime de l'impunité rampante.

1.2. Les initiatives des acteurs non étatiques dans la lutte anti-corruption

La lutte contre la corruption est devenue un des grands enjeux de gouvernance au Burkina Faso. De ce point de vue, elle mobilise bien des acteurs, en plus de l'Etat et de ses institutions. Ces acteurs sont entre autres, les organisations de la société civile, les médias et d'autres comme l'Eglise catholique. Ces acteurs selon leurs domaines de compétence et moyens d'action mènent des activités à la fois d'information, de sensibilisation, d'interpellation, de dénonciations, de plaidoyer et de lobbying.

1.2.1. Le REN-LAC, un acteur clé dans la lutte anti-corruption au Burkina Faso

De nombreuses organisations de la société civile sont engagées dans la lutte contre la corruption. Mais leurs actions s'inscrivent dans des processus globaux touchant les questions relatives à la démocratie, à la bonne gouvernance, aux droits humains, etc.

Le REN-LAC, né de la volonté de plusieurs OSC, s'est particulièrement spécialisée dans la lutte anti-corruption depuis plus d'une décennie. Chaque année, grâce à l'appui de ses partenaires techniques et financiers, il déploie plusieurs activités autour de 3 axes majeurs :

- Les productions d'informations et de connaissances sur le phénomène de la corruption
- La sensibilisation, les dénonciations, le plaidoyer et l'interpellation des décideurs politiques, des communautés et des citoyens
- Son ancrage national comme structure de référence en matière de lutte anti-corruption

a) La production d'informations et des connaissances sur la corruption

La production des connaissances est le premier axe d'activités du plan stratégique (2008-2012) du REN-LAC. Concrètement, il s'agit à travers des enquêtes et autres

publications, de mettre à la disposition des décideurs publics, de la justice, du législateur et de l'opinion nationale des informations pertinentes sur le phénomène de la corruption, son ampleur et ses manifestations. Ces informations portent généralement sur des cas précis de pratiques corruptrices dans les services publics en vue de mieux orienter la lutte. Il y a aussi l'enquête nationale qui alimente son rapport annuel comme on peut le constater dans la première partie du présent rapport. Ce travail d'enquête prend progressivement en compte l'ensemble du territoire national. En 2010, le Réseau n'a pas dérogé à la règle. Des enquêtes ont été conduites dans divers services, dont les impôts. (cf. le site web du REN-LAC : www.renllac.org) Ce sont ces informations et connaissances produites qui alimentent ses actions de plaidoyer et d'interpellation. En outre, certaines enquêtes sont publiées dans la presse.

b) Les activités de dénonciation, d'interpellation et de plaidoyer

C'est le cœur de l'action du REN-LAC en matière de lutte anti-corruption. Il s'agit d'un ensemble d'activités visant à interpellier le gouvernement, les parlementaires, les partis politiques et des leaders d'opinions, le secteur privé, la société civile, les médias, les citoyens, les communautés, les organisations internationales et les représentations diplomatiques pour une synergie d'action contre la corruption au Burkina Faso. Chaque année, il déploie une batterie d'activités dans ce sens.

Du point de vue de l'information, la sensibilisation et la conscientisation des citoyens et des communautés sur le phénomène de la corruption et son impact sur le développement, le REN-LAC a organisé au cours de l'année 2010 des conférences publiques, des émissions télévisées et radiophoniques. Elle a également publié plusieurs messages dans les journaux de la place.

Sur le plan du plaidoyer et du lobbying, le Réseau a organisé les 5^{èmes} journées nationales de refus de la corruption sur le thème "*La corruption, un obstacle au développement du Burkina Faso*". Ces journées qui se tiennent à l'occasion de la commémoration de la journée mondiale de lutte anti-corruption le 9 décembre de chaque année, se déroulent du 5 au 12 décembre 2010. Plusieurs activités dont 3 conférences et deux panels ont ponctué cette 5^{ème} édition des JNRC.

Les conférences publiques ont porté sur des thèmes d'actualité au Burkina Faso. Il s'agit de :

- *Corruption et accès à la santé au Burkina Faso*
- *Corruption dans le secteur minier burkinabé : manifestations et ampleur*
- *Corruption et vie chère au Burkina Faso*

Ces trois conférences ont été animées par des organisations de la société civile comme la Confédération générale des travailleurs du Burkina (CGTB), la Coalition nationale contre la vie chère, la corruption, la fraude, l'impunité et pour les libertés (CCVC). Elles ont mobilisé des centaines de participants dont des élèves et étudiants, des représentants des organisations de la société civile, des médias, etc.

Les deux panels ont été organisés autour des thèmes : *la Justice burkinabé dans la lutte contre la corruption* », et « *le rôle de la Cour des Comptes dans la moralisation des dépenses publiques* »

Des émissions radio et télé ont également été organisées sur les thèmes : « *La corruption, obstacle au développement du Burkina Faso* » ; « *Impunité des acteurs de corruption au Burkina Faso* ».

A ces actions s'ajoute le prix de lutte anti-corruption (PLAC) qui a également été lancé. Ce prix permet de récompenser les 3 meilleurs articles d'investigation publiés

par la presse écrite nationale au cours de l'année. Pour 2010, 54 œuvres (contre 20 en 2009) sont en compétition au PLAC.

Au-delà de ces activités, le REN-LAC voudrait aller plus loin en saisissant la Justice sur des cas suspects de corruption.

c) L'ancrage du REN-LAC comme structure de référence en matière de lutte anti-corruption

Après une douzaine d'années d'existence, le REN-LAC a réussi à se positionner comme un acteur incontournable dans la lutte anti-corruption au Burkina Faso. Grâce à son activisme, il est aujourd'hui reconnu comme une structure de référence dans son domaine d'action.

Mais le réseau est conscient que le succès dans son action dépend à la fois de sa capacité à mobiliser d'autres acteurs intervenant dans la lutte contre la corruption et de son ancrage dans le paysage institutionnel.

Sur le plan de la mobilisation des autres acteurs, l'on peut retenir la rencontre de partage d'expériences et d'échanges d'informations avec les autres structures de lutte anticorruption du Burkina Faso, en juin 2010. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2012, notamment de l'axe III consacré aux « *actions de plaidoyer et de lobbying en vue d'influencer les politiques* ». La rencontre a regroupé les structures suivantes : Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE), le Centre d'Information, de formation et d'études sur le budget (CIFOEB), l'Organisation pour le renforcement des capacités de développement (ORCADE), le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), le Réseau des parlementaires contre la corruption (« Burkinki »), la Coalition nationale contre la vie chère, la corruption, l'impunité et pour les liberté (CCVC), la Coordination nationale de lutte contre la fraude (CNLF). En plus du partage d'expériences, la rencontre avait pour objectifs de permettre aux structures de lutte anticorruption de poser les bases d'une collaboration et d'instituer un cadre d'échanges en vue d'une synergie d'action.

En ce qui concerne son ancrage institutionnel, le REN-LAC a tenu en 2010 sa 10^{ème} assemblée générale qui lui a permis de faire le bilan de son action, d'identifier ses points de faiblesses et surtout les leviers sur lesquels il peut s'appuyer pour maintenir le cap et confirmer davantage son leadership dans la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Au terme de cette assemblée générale, le Secrétariat exécutif a été renouvelé. Le Pr Blaise Sondo a été reconduit à la tête de l'organisation.

Quant au renforcement de ses capacités à conduire la réalisation de son plan d'action, le REN-LAC a organisé des formations de son équipe aux techniques de plaidoyer et de lobbying.

Enfin, après la région du Nord (Ouahigouya), le Réseau a procédé à la mise en place des comités régionaux de lutte anti-corruption (CRAC) dans les régions du Centre-Ouest (Koudougou) et des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso). La mise en place des CRAC obéit à la volonté du REN-LAC de s'aligner sur le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso afin de mieux formaliser les activités de lutte anti-corruption dans les régions.

Ces CRAC permettront au REN-LAC de capitaliser leurs expériences en vue de leur extension à d'autres régions du pays à l'issue du plan stratégique en 2012. Les CRAC sont dotés de moyens financiers et matériels modestes mais indispensables

pour conduire les activités prévues par les quatre axes d'activités du plan stratégique 2008-2012 du REN-LAC.

Au plan international, le REN-LAC a participé à plusieurs rencontres. On retiendra, entre autres, la 14^{ème} conférence internationale contre la corruption (IACC) tenue en novembre 2010 à Bangkok en Thaïlande. Cette conférence a réuni près de 1500 participants venant de plusieurs pays. Ce forum international qui avait pour thème « *Restaurer la confiance : Action mondiale pour la transparence* » a permis aux participants de partager leurs expériences et de s'inspirer des bonnes pratiques en vue de renforcer leurs actions dans leurs pays respectifs.

Du 22 novembre au 3 décembre 2010, le Réseau a également participé à un stage de formation sur la Lutte contre la corruption à Copenhague (Danemark). Ce stage a regroupé une vingtaine de participants de 4 pays d'Afrique de l'Ouest francophone (Bénin, Burkina Faso, Mali et Niger).

Les activités conduites en 2010 ont permis au Réseau de réaffirmer son rôle et son engagement dans la lutte anticorruption. Cela lui a valu la reconnaissance des acteurs nationaux et au-delà des frontières du Burkina. Le défi est désormais de maintenir le cap et de renforcer ses actions de plaidoyer et de lobbying en vue de susciter un engagement citoyen plus fort et capable d'influencer les politiques.

I.2.2. Les médias

De plus en plus, la presse, surtout écrite, joue un rôle déterminant dans la lutte contre la corruption. Grâce à la couverture et aux commentaires sur certains événements notamment ceux organisés par le REN-LAC, les remises des rapports des structures de contrôle de l'Etat, ainsi qu'aux émissions de débats radiophoniques et télévisés, la presse nationale participe activement à la lutte contre la corruption. En outre, l'investigation journalistique commence à se généraliser progressivement. Il est vrai que, pour le moment, seuls quelques périodiques (L'Indépendant, L'Évènement, Le Reporter) tentent de se spécialiser dans ce domaine et s'illustrent par des révélations sur des cas de mauvaise gestion des affaires de la cité. Toutefois, les quotidiens et les autres périodiques ne sont pas en reste. Il en est de même pour certains médias audiovisuels privés qui offrent des espaces d'interpellations, notamment à travers des émissions interactives qui donnent la parole aux citoyens pour dénoncer certaines pratiques corruptrices ou de mauvaise gestion des affaires publiques.

Grâce au travail de la presse qui se positionne en sentinelle vigilante sur la gestion des affaires publiques, les agents publics se méfient de plus en plus des pratiques corruptrices. Malheureusement, l'impunité systématique contribue à encourager d'autres qui, assurés des bonnes protections, ne craignent pas d'être dénoncés. Pour autant, la presse tente tant bien que mal de jouer son rôle à travers des dossiers et des enquêtes dont certains ont fait couler beaucoup d'encre et de salive en 2010. Certains dossiers sur des cas concrets de contournement des règles et de pratiques corruptrices ont fait des scandales au niveau national. Sont de ces dossiers à forte odeur de corruption :

- l'affaire Banque commerciale du Burkina (BCB) - Mégamonde⁸ : un « deal mafieux » de près de 13 milliards de FCFA dont un milliard dû aux impôts par le Groupe Mégamonde ;

⁸ Voir Le Reporter N°37, 38, 39, 40, 58. Cette affaire met en lumière un partenariat entre la banque et son partenaire, le groupe Mégamonde pour un crédit documentaire qui a viré en une supercherie où le client a réussi, avec des complicités internes à la BCB, à cumuler une créance colossale de 9 milliards de FCFA. Certains

- l'affaire de l'ex-Directeur général de la Banque agricole et commerciale du Burkina, Léonce Koné⁹ ;
- le marché à problème pour la construction de route sortie ouest de Ouagadougou vers Bobo-Dioulasso attribué à l'entreprise SACBA/TP, de la belle-mère du frère cadet du président du Faso, la « belle-mère nationale »¹⁰.

Les deux premières affaires révélées par la presse n'ont malheureusement pas été suivies de procès qui auraient permis de faire toute la lumière sur les fortes suspicions de corruption et de détournement de deniers publics. Pourtant, ces affaires cumulent à elles seules un manque à gagner de plus de 20 milliards de nos francs à des établissements financiers à capitaux majoritairement (ou de moitié) publics. Au-delà de ces affaires, les médias ont révélé plusieurs autres cas qui, jusque-là n'ont pas eu de suite du côté de la Justice.

Cependant, au regard des difficultés en matière de journalisme d'investigation dans un pays où la culture de la rétention de l'information est encore tenace, le rythme de production des articles de qualité n'est pas très fréquent quand bien même les journalistes fournissent assez d'efforts. A cela s'ajoutent l'insuffisance des moyens et les risques que courent les journalistes dans la pratique de ce genre.

I.2.3. Quand l'Eglise catholique apporte une caution morale à la lutte anticorruption

Le lutte contre la corruption mobilise de plus en plus des acteurs. En 2010, c'est l'église catholique qui s'est illustrée par des initiatives salutaires dans ce sens. D'abord en janvier 2010, l'organisation catholique « Evangile pour tous » (EPT) a organisé une rencontre pour interpeller la conscience du chrétien face au phénomène de la corruption, sous le patronage de l'archevêque de Ouagadougou. Au cours de cette conférence, l'EPT a appelé au renversement des systèmes corrompus. *« Lorsque l'autorité spirituelle se met à s'inquiéter de l'évolution d'un fait social et appelle ses ouailles à la « conversion » individuelle et collective, c'est qu'il y a péril en la demeure des enfants de Dieu. Ce fléau, qui « nie et détruit les bases de la réalisation du bien commun », qui a « tendance à former des structures occultes du pouvoir », qui est « une perversion du juste rapport entre bien individuel et bien commun », ce fléau s'appelle : corruption (...) Des causes de la corruption à ses conséquences en passant par ses manifestations, dont l'une des plus subtiles est la « violence institutionnalisée », comme l'atteste Ouaga 2000, « volonté de fracture sociale entre le riche, qui a droit au bien-être, et le pauvre, que l'on entretient avec le*

agents de la banque dont le directeur général adjoint, ont été inculpés pour abus de confiance. L'affaire est toujours pendante en Justice. Cette affaire a aussi révélé que le groupe Mégamonde est coutumier des engagements non respectés avec les banques.

⁹ Voir l'Evènement du 4 mai 2010. Cette affaire a commencé par la publication d'une longue lettre adressée au premier ministre signée d'un « groupe d'agents » de la BACB, dénonçant des détournements de fonds, des surfacturations et autres malversations estimés à plusieurs milliards de francs CFA. La banque a finalement été rachetée par un autre groupe et son DG nommé ministre.

¹⁰ Longue de 7 Km, la construction de cette route était initialement évaluée à 13 milliards de FCFA, montant auquel sont venus s'ajouter d'autres avenants. La réalisation des travaux laisse planer des doutes sur les compétences techniques de l'entreprise.

minimum », l'abbé Isidore, ainsi qu'on l'appelle, a fait montre d'une maîtrise de son sujet »¹¹

En plus de cette conférence publique, l'Eglise catholique a multiplié les appels au refus de la corruption à différentes occasions (prières, déclarations publiques, etc.) au cours de l'année 2010. Le 15 octobre 2010, dans sa déclaration à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance du Burkina Faso, la hiérarchie de l'Eglise s'est clairement prononcée sur la situation alarmante de la corruption au Burkina Faso : « *S'agissant de la corruption, une des menaces pour notre nation, malgré les efforts qui sont faits ces dernières années par l'adoption de mesures réglementaires et institutionnelles, du chemin reste à parcourir. Des études entreprises par l'Etat lui-même et certaines organisations de la société civile ont mis à jour l'ampleur et la gravité du phénomène dans tous les secteurs de la vie. Et le plus inquiétant est la tendance à sa banalisation et le manque de sanctions exemplaires.* »¹²

Comme causes de ce fléau, les leaders religieux soulignent entre autres :

- *la subordination du pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif nuisant à l'indépendance de la Justice, clé de voûte de toute démocratie ;*
- *le développement d'une culture d'impunité, source de la rupture de confiance entre les gouvernés et les gouvernants (les valeurs traditionnelles d'intégrité et de dignité s'érodent dangereusement) ;*
- *le poids trop important de l'argent dans les compétitions électorales, la corruption électorale et la propension de la classe politique burkinabé à avilir le jeu politique par un militantisme par trop intéressé.*

Cet engagement de l'Eglise apporte une caution morale à la lutte contre le phénomène de la corruption. Il conforte les acteurs dans leur combat en ce qu'il confirme l'urgence d'une prise de conscience citoyenne pour influencer les politiques en matière de lutte contre la corruption.

Comme on peut le constater, face à la gangrène du fléau de la corruption qui continue à ronger le tissu socioéconomique national, divers acteurs se mobilisent. Cependant, leurs actions restent limitées du fait de l'impunité quasi systématique.

II. L'impact des initiatives étatiques et non étatiques sur la lutte anti-corruption en 2010

La lutte contre la corruption est avant tout, un engagement pour l'équité et la transparence dans la gestion des affaires publiques. Cet engagement doit se traduire à la fois par la prise de mesures concrètes et la mise en place de dispositifs efficaces alliant la reddition des comptes à la sanction des fautes de gestion. Or, le gouvernement burkinabé semble se complaire à la prise de mesures sans se soucier de leur application réelle par les acteurs en charge de la gestion des affaires publiques. En effet, du point de vue des textes et du dispositif, le Burkina Faso s'est doté d'une architecture institutionnelle assez complète pour traquer la corruption. Mais les textes et le dispositif ne suffisent pas. En 2010, le gouvernement a poursuivi dans cette tendance de renforcement des dispositifs et des textes. Le Burkina Faso, pays pauvre très endetté, souffre moins de ses richesses limitées que

¹¹ Cf. Compte rendu de la rencontre par Alain Saint Robespierre, l'Observateur Paalga

¹² Cf. déclarations des évêques du Burkina, op.cit

de la mauvaise gestion (l'affairisme, la corruption, les détournements de deniers publics) par une petite minorité qui s'est accaparé de la majorité des richesses du pays qu'elle gère sans se préoccuper de l'orthodoxie en la matière. Cette situation repose sur un système politique de jouissance et de réjouissance, de coteries et de réseaux familiaux et d'alliances.

II.1. Une action publique peu efficace face à une corruption de plus en plus rampante

Le constat est de plus en plus établi que l'engagement des premiers responsables toujours réaffirmé dans les discours et autres déclarations publiques n'est pas toujours suivi, dans les faits, de prise de mesures concrètes. En matière de lutte anti-corruption au Burkina Faso, l'année 2010 a été marquée par deux faits majeurs qui confirment cette absence de volonté politique à réduire le fléau. Il s'agit des rapports de la Banque mondiale sur la corruption discrète et le classement mondial de Transparency international sur l'indicateur de perception de la corruption dans le monde. Ces deux rapports indiquent clairement que la corruption s'enracine dans presque tous les secteurs de la vie socioéconomique et politique du Burkina.

En effet, dans le rapport 2007 de Transparency international, le Burkina était classé dans une situation de corruption endémique. En 2008 et en 2009, il a réalisé des progrès améliorant son classement, pour ensuite retomber dans une perspective inquiétante.

Selon le rapport de la Banque mondiale sur la corruption discrète, 86,96% des entreprises burkinabè ont dû verser de l'argent de façon informelle à des fonctionnaires pour obtenir un marché public tandis que 80,77% d'entre elles ont dû faire des cadeaux pour en obtenir.

Ensuite, ce rapport sur la corruption élargit l'analyse à des pratiques des agents publics, notamment l'absentéisme dans les services et le contournement délibéré de règlements à des fins personnelles. Les personnels concernés sont, entre autres, des enseignants, des médecins, des inspecteurs et autres représentants de l'État aux avant-postes de la fourniture de services publics. Il ressort que ces agents publics utilisent une partie de leur temps de travail à des prestations privées.

En ce qui concerne le classement 2010 de Transparency international, le Burkina a reculé de 10 places par rapport au classement de 2008 (80^{ème} place sur 180 pays, 79^{ème} sur 180 pays en 2009), passant au 98^{ème} rang sur 178 pays. Cette position du Burkina dans ce classement confirme que le discours politique est aux antipodes des réalités telles qu'elles s'expriment sur le terrain. En effet, la période de collectes des informations (janvier 2009 à septembre 2010) a été marquée par plusieurs affaires de corruption dont le scandale des villas de la CNSS¹³ révélée par le Bimensuel Le Reporter dans son édition N°19 de janvier 2009. C'est en fait le Rapport de la Cour des comptes 2008 qui a débusqué ce scandale mais elle a pris le soin de ne pas publier les noms des personnalités concernées dans son rapport. Ensuite, sont publiés, au cours de la même période, deux rapports de l'ASCE.

¹³ De hautes personnalités de l'Etat dont l'ancien Premier ministre Paramanga Ernest Yonli, l'ancien ministre de la justice, Boureima Badini et l'actuel ministre de la Culture Filipe Sawadogo, ont acquis des villas de la Caisse nationale à crédit et n'ont pas respecté leurs engagements contractuels. Pire, certains ont acquis ces villas en violation de l'article 73 de la Constitution qui interdit à tout membre du gouvernement en fonction de participer à des ventes à crédit des biens de l'Etat et des structures relevant de son contrôle.

Le Rapport 2009 de l'ASCE remis le 15 juin 2010 au président du Faso confirme l'ancrage de la corruption au Burkina Faso. Des contrôles effectués par l'ASCE dans des services publics de l'Etat et des collectivités territoriales, il ressort diverses malversations et détournement de deniers publics dont les montants compromis cumulés s'élèvent à deux milliards trois cent vingt un millions six cent soixante six mille six cent neuf (2 321 666 609) FCFA (voir Encadré 2).

Ces différents rapports et faits dénoncés montrent à souhait la laideur de la réalité concrète de la gouvernance quotidienne. Certes, en 2010, l'Etat et ses institutions n'ont pas manqué d'initiatives, mais celles-ci demeurent encore timides au regard de l'ampleur du fléau. Comme le poisson pourrit par la tête, certains agents publics suspectés d'enrichissements illicites invoquent le fait que même au sommet de l'Etat, les mauvais exemples sont connus de tous sans que des mesures concrètes ne soient prises.

Ce qui fait dire au REN-LAC « *qu'au Burkina Faso, c'est la volonté politique qui manque le plus.* » La conséquence de ce manque de volonté politique, c'est que « les privilégiés s'enrichissent et les simples citoyens s'appauvrissent. Les taux de corruption pratiquée dans l'économie sont répercutés sur les prix et c'est l'économie du pays qui supporte les surpris injustifiés, la différence étant empochée par des fonctionnaires ou des hommes politiques qui auront abusé de leur pouvoir pour servir leurs intérêts privés. En outre, pendant que les privilégiés s'enrichissent, les simples citoyens s'appauvrissent, soit parce qu'ils sont rackettés et sont obligés de payer des services généralement gratuits, soit parce qu'ils paient le surcoût dû à la corruption par l'augmentation des prix ou par l'augmentation des impôts que l'Etat sera obligé, tôt ou tard, de décider. Toutes ces pratiques, même limitées au seul domaine économique sont anti-développement »¹⁴.

Finalement, l'action gouvernementale ressemble plus à un saupoudrage pour donner l'impression d'agir, tout en cultivant l'impunité et l'émergence d'une classe d'intouchables qui, sûrs des bonnes protections politiques ou mafieuses, se permettent tout. Pire, le gouvernement prend chaque fois des engagements de mettre en œuvre les recommandations des structures de contrôle mais les rapports continuent de dormir dans les tiroirs. Quand le gouvernement se décide à réagir, c'est pour punir des petits agents indéclicats, auteurs de peccadilles pour arrondir leurs fins du mois (infirmiers et instituteurs dealers de médicaments ou de livres, agents de la solde, etc.)

II.2. Des initiatives non étatiques qui butent sur l'impunité, la crise des valeurs et de la citoyenneté

En dehors des autorités gouvernementales, tous les acteurs sont unanimes sur l'ancrage de la corruption au Burkina Faso au point de devenir l'une des menaces pour le progrès économique et social. Elle consacre le fossé grandissant entre les privilégiés et les exclus de la société et provoque des iniquités dans l'accès aux services sociaux de base. Comme l'ont relevé, les archevêques et évêques du Burkina, « *notre pays est confronté à de nombreux défis dont les plus importants à nos yeux sont : la perte des valeurs, les injustices, les inégalités sociales, la corruption, les détournements et l'impunité. (...) Aussi bien dans les familles, à l'école, au travail, que dans l'économie et dans la sphère politique, etc. la réussite est jugée*

¹⁴ Message du Secrétaire exécutif du REN-LAC, Blaise Sondo, à l'occasion de la 5e édition des Journées nationales de refus de la corruption, en décembre 2010.

incompatible avec les valeurs morales, éthiques laïques ou religieuses, qu'on a tendance à relativiser, quand elles ne sont pas tout simplement niées. On assiste ainsi à un délitement de la solidarité et du sens du bien commun au profit d'un individualisme prédateur »¹⁵. Ce diagnostic de l'Eglise correspond à celui des organisations de la société civile et des médias.

Par ailleurs, ces constats montrent aussi les limites de l'action des organisations de la société civile et des médias. Ceux-ci ne sont pas forcément exempts de critique. Ils évoluent dans un contexte général marqué par une culture de l'impunité au plan institutionnel, une crise des valeurs éthiques et morales et une paupérisation grandissante des populations qui plombent les efforts des couches marginalisées à satisfaire leurs besoins vitaux grâce à un travail décent et honnête. Dans un tel contexte, la lutte contre la corruption devient plus difficile en ce sens qu'elle est perçue par bien des acteurs comme la seule alternative à la misère économique et sociale. Des fois, elle est brandie comme appât pour décourager les citoyens qui refusent de se compromettre. D'autant plus que le sentiment général d'impunité a fini par convaincre bien des acteurs, et pas des moindres, que le refus de la corruption comporte plus de risques que sa pratique. Combien sont-ils aujourd'hui, les Burkinabè qui ont cultivé le réflexe de payer un agent public pour ses prestations de services ? Combien sont-ils aussi ceux qui n'hésitent pas à exiger un paiement pour faire le travail pour lequel ils ont été recrutés ? L'Etat n'est le champ de personne, soutiennent certains agents publics. Pour ceux-ci, le bien public n'est la propriété de personne. Chaque fois que l'opportunité se présente d'en profiter, ils s'en donnent à cœur joie.

A ce contexte général s'ajoutent les dysfonctionnements des institutions qui ne permettent pas de valoriser les initiatives citoyennes et d'en tenir compte dans la régulation de la gestion des affaires publiques. Par exemple, les rapports du REN-LAC et les productions des médias devraient interpeller la Justice et le Parlement. Malheureusement, tout se passe comme si ce travail abattu par les médias et les OSC n'influencent pas les pratiques et les actions des institutions et des pouvoirs publics.

Enfin, l'absence de contre-pouvoirs solides rend davantage compliqué le travail des OSC et des médias. Pour que leurs efforts puissent influencer les pratiques et les cultures institutionnelles, il faut qu'ils soient soutenus par des contre-pouvoirs capables de peser dans les décisions des gouvernants. C'est pourquoi, l'une des urgences pour les acteurs non étatiques engagés dans la lutte anti-corruption est de travailler à l'émergence de cadres de synergie entre plusieurs catégories d'acteurs pouvant constituer une force de propositions et d'actions d'interpellation. Cette force de proposition pourrait susciter le nécessaire éveil des consciences sociales grâce à des actions d'informations, de sensibilisation et de mobilisation citoyenne pour la défense de l'intérêt général.

II.3. La construction d'un Burkina émergent passe nécessairement par une lutte anti-corruption efficace et acharnée

Dans son message à l'occasion de la journée de lutte anti-corruption, le Secrétaire exécutif du REN-LAC a dépeint un tableau assez complet de l'impact de la corruption sur le développement du Burkina Faso. « *Le Burkina, selon la nomenclature internationale consacrée, est un pays pauvre très endetté auquel diverses thérapies ont été administrées en vue de booster son développement* » a-t-il

¹⁵ Déclaration des archevêques et évêques à l'occasion du Cinquantenaire de l'indépendance, op.cit.

souligné. Parmi les thérapies appliquées au Burkina Faso au cours de ces 20 dernières années, il a noté le programme d'ajustement structurel des années 1990, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) depuis 1995 et maintenant la Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable (SCAD). Pour la réalisation de ces thérapies, il a été élaboré et mis en œuvre des plans pluriannuels de développement sectoriel tels que le Plan national de développement de la santé (PNDS), le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), le Programme national de gestion des terroirs (PNGT), et divers programmes d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales, etc. Jusque-là, ces différents plans et programmes ont permis d'obtenir des résultats quantitatifs. Malheureusement, ces résultats quantitatifs ont été réalisés « *aux dépens de la qualité : des taux élevés de scolarisation et de rétention des élèves dans le système scolaire sont annoncés, occultant le fait que les taux similaires auraient pu être obtenus avec les programmes antérieurs au PDDEB si l'on avait appliqué à leurs résultats scolaires, les méthodes statistiques du PDDEB. De même, malgré le nombre plus important d'infrastructures sanitaires construites sous le PNDS, diminuant ainsi le rayon d'accès des populations auxdites infrastructures, l'appauvrissement de la qualité des prestations est allé crescendo, obligeant les populations à utiliser du pis-aller comme les soins à domicile incontrôlés, les médicaments de la rue, les médecines parallèles prestées par des aventuriers, etc.* » Et d'ajouter « *même dans le domaine très contrôlé et surveillé par la communauté internationale comme les Objectifs du millénaire pour le développement, le PNUD est obligé de faire le constat que le Burkina ne pourra pas les atteindre en 2015. La corruption généralisée par suite de l'impunité de ses auteurs explique en grande partie les bases du sous-développement du pays. En effet, des investissements mal adaptés, parce que réalisés du fait de la corruption des décideurs, sont voués à être repris, et donc sources de dépenses supplémentaires et de gaspillages (cf. les avenants multiples). Les mauvais contrôles de l'exécution des investissements par des contrôleurs corrompus entraînent également des reprises de travaux, sources de coûts supplémentaires pour l'Etat, c'est-à-dire le contribuable. Nombreux biens et services sont surfacturés par suite des pratiques non concurrentielles telles que les marchés de gré-à-gré ou sans appel d'offres, mobilisant toujours plus d'argent à l'Etat pour obtenir une même quantité de biens et de services. Enfin, l'esprit d'entreprise est émoussé, l'opérateur économique burkinabè étant valorisé non par sa compétence et sa capacité technique, mais plutôt selon l'importance des pots-de-vin qu'il peut verser ou selon son appartenance à la sphère du pouvoir.* »

Cette analyse est partagée par bien des acteurs notamment les leaders religieux (église catholique). En effet, dans la déclaration des évêques ci-dessus citée, les prélats interpellent les pouvoirs publics en ces termes : « *Au regard des conséquences de la corruption sur la qualité de la vie des populations et sur le développement économique et social en général, un accent particulier doit être mis sur l'éradication de ce phénomène au niveau des services sociaux de base qui sont fréquentés par les populations et également des infrastructures à usage public comme les routes et les immeubles* ».

C'est dans le même sens qu'abonde le Secrétaire général des Nations unies dans son message à l'occasion de la commémoration de la journée mondiale de lutte anti-corruption en 2009. « *Les deniers publics dérobés par esprit de lucre sont autant de ressources en moins pour la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et d'installations de traitement des eaux. Quant au détournement de l'aide extérieure, pour alimenter des comptes bancaires privés, il sonne le glas de grands projets d'infrastructures. La corruption permet que des médicaments contrefaits ou de mauvaise qualité soient écoulés sur le marché et que des déchets dangereux soient*

déversés dans des décharges et océans, et les personnes les plus vulnérables sont celles qui en pâtissent le plus ».

Le Burkina Faso dont les ressources financières sont essentiellement constituées d'aides et d'emprunts doit résolument s'engager dans la lutte contre ces pratiques corruptrices qui détruisent les bases de son envol économique. De ce point de vue, il apparaît important d'interpeller le Président du Faso et le gouvernement sur la nécessité de faire de la lutte anti-corruption, la base de la réalisation du programme quinquennal qui a été proposé aux Burkinabè lors de l'élection présidentielle de novembre 2010. Il faut donc aller au-delà des discours, des mesures réglementaires et institutionnelles sans incidence significative sur la corruption. En cela, les plus hautes autorités doivent donner le bon exemple. Il faut sortir de la logique des réseaux (de famille, d'amitié, des alliances et des affinités), des promotions complaisantes, du déni systématique de droit, de l'impunité. Cette logique produit des îlots de prospérité constitués des hommes et des femmes ayant les bonnes cartes et les bonnes protections tout en fabricant des exclus sociaux que la république condamne à la débrouillardise, à des stratégies de survie. C'est la tendance actuelle de l'évolution de notre société.

Il est urgent d'en sortir. Cela doit se traduire concrètement par l'application des principes de rédevabilité, de transparence et d'équité dans l'accès aux services publics de base. Cela implique aussi le rétablissement de la confiance entre gouvernants et gouvernés à travers la mise en place de mécanismes de participation et de contrôle citoyen de l'action publique. Bref, il faut redonner à l'action publique toute sa légitimité et son efficacité, sans lesquelles, il est vain d'espérer bâtir un Burkina émergent.

III. Recommandations

Comme relevé plus haut, la corruption est un obstacle au développement économique et social. Conscient de cette menace pour le devenir de la société dans son ensemble et les risques de fracture sociale qu'elle porte, le REN-LAC ne cesse, depuis plus d'une décennie, de faire des recommandations à l'adresse de l'ensemble des acteurs, notamment des dirigeants. Malheureusement, bien des recommandations sont restées sans suite. Aussi, le présent rapport se propose-t-il de réactualiser celles qui sont encore d'actualité, dans l'espoir que pour une fois, les acteurs, notamment les pouvoirs publics, en tiendront compte.

II.1. Recommandations aux acteurs étatiques

Le succès de la lutte anti-corruption repose fondamentalement sur un engagement politique au plus haut niveau de l'Etat. C'est, avant tout, la traduction dans les faits d'un engagement et une volonté politique de créer les conditions d'une gestion efficiente et équitable des ressources publiques. Pour ce faire, nous recommandons aux gouvernants :

- L'engagement ferme et pratique à fonder l'exercice du pouvoir politique sur l'esprit de service alliant compétence et efficacité indispensables pour rendre transparente et propre l'administration publique
- L'instauration d'une culture de rédevabilité (reddition des comptes ; clarification et application effective des dispositions du principe de

déclaration de biens en intégrant la publication et la régularité de la vérification des contenus de ces déclarations avant et après l'accès à une haute fonction de l'Etat ; etc.) et de transparence à tous les niveaux de la gestion des deniers publics

- La lutte contre le recours à des pratiques déloyales (délits d'initiés, détournements, «clientélisme», l'usage de procédés équivoques et illicites) lors des passations de marchés publics ou pendant des campagnes électorales
- La mise en œuvre effective des recommandations des structures de contrôle de l'Etat
- La relecture consensuelle (en prenant en compte les différents acteurs engagés) du document de politique nationale de lutte contre la corruption pour renforcer les dispositifs législatifs et réglementaires en vue de mettre fin à l'impunité des pratiques corruptrices, de relever les peines et de déterminer de nouvelles infractions.
- L'application et la publication de sanctions exemplaires des cas de pratiques corruptrices avérées.
- Le renforcement des dispositifs de contrôles et d'inspections réguliers des services publics sur toute l'étendue du territoire national y compris les services municipaux
- La reconnaissance des efforts et l'appui des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre la corruption pour renforcer leurs capacités d'initiatives et d'interpellation
- L'accès aux informations et la protection des journalistes en vue de garantir leur sécurité dans l'exercice de leur métier
- La formation civique et citoyenne des populations en vue de susciter la participation, le contrôle et une veille citoyenne sur la production et de la fourniture des services publics

II.2 : Recommandations aux acteurs non étatiques

La lutte contre la corruption étant un enjeu de gouvernance, l'engagement des acteurs non étatiques doit s'inscrire dans une double perspective : d'une part, contribuer à la construction de cadres de dialogue et de synergies entre eux, et d'autre part, œuvrer à l'émergence de consciences citoyennes fortes. Il s'agit de se donner les moyens d'informer, de sensibiliser et mobiliser les populations pour une participation et une veille citoyenne sur la conduite des affaires publiques. Pour ce faire, il est recommandé :

- La mobilisation de tous les acteurs non étatiques dans une dynamique de partenariats pour construire des coalitions fortes et capables d'influencer les politiques publiques et d'amener les décideurs à être à l'écoute des populations
- La décentralisation des initiatives des acteurs non étatiques pour prendre en compte le niveau local
- L'accompagnement des collectivités territoriales dans la formation et le renforcement des capacités des populations à participer, négocier et contrôler l'action publique locale
- L'identification de groupes stratégiques et de personnes ressources porteuses d'initiatives mobilisatrices et de constituer des groupes de veille citoyenne aussi bien dans les communes qu'au niveau national
- La construction d'un observatoire national de la lutte anti-corruption essentiellement composé des OSC et des médias

- L'appui des médias en matière d'investigation journalistique et d'accès aux sources d'informations.
- L'organisation et l'animation de fora dans les communes, les secteurs et villages en vue d'une large sensibilisation des populations sur la menace de la corruption.

Conclusion

La lutte anti-corruption est avant tout une quête de justice sociale. Elle doit être soutenue par une volonté politique et un engagement citoyen à tous les niveaux de la société. Comme le soutiennent les prélat burkinabè « *si tous les citoyens sont égaux devant la loi, l'Etat doit pouvoir reconnaître les mérites de l'honnête citoyen et le récompenser. A contrario, il doit également sanctionner les fautes des citoyens corrompus. Le sentiment généralement répandu qu'il existe une justice des pauvres et une justice des riches doit être énergiquement combattu par une application correcte et rigoureuse de la loi. L'appartenance à un parti politique, la capacité financière ou l'occupation de hautes fonctions publiques ne devraient pas interférer dans l'application de la loi.* » C'est dire que là où l'impunité s'érige en règle de gouvernance, la corruption bénéficie d'un terreau fertile pour gangrener le tissu socioéconomique jusque dans ses fondements. Dans un tel contexte, la quête d'un mieux-être pour tous devient un vain mot, un vœu pieux. Malheureusement, le Burkinabè subit de plein fouet une culture d'impunité des pratiques corruptrices du fait de l'inaction de l'appareil judiciaire qui lui-même fait l'objet d'accusation de corruption. Pire, presque toutes les institutions républicaines censées réguler et veiller à la conformité des actes de gestion du bien commun avec les normes légales, éthiques et morales semblent être mises sous coupe réglée, contribuant ainsi à les discréditer et à éroder la confiance des citoyens en elles.

Après sa réélection en novembre 2010, le Président du Faso a promis de bâtir avec l'ensemble des Burkinabè un Burkina émergent à l'horizon 2015. Comme l'a écrit le Journal Le Reporter « *faire du Burkina Faso un pays émergent doit être l'affaire de tous les fils et filles de ce pays. Si Blaise Compaoré veut que l'on bâtisse ensemble un Burkina émergent, il doit commencer par balayer la maison et surtout devant sa porte et alentours. Il doit créer les conditions d'une réhabilitation des institutions et du service public, d'une saine émulation des initiatives et des dynamiques citoyennes. Il faut que l'administration publique et ses animateurs retrouvent le sens des valeurs, des principes moraux, de la dignité.* » La lutte contre la corruption devrait donc occuper une place de choix dans les politiques publiques au cours de ce quinquennat. Autrement, la promesse d'un Burkina émergent risque d'accoucher d'une société d'injustices sociales où les privilégiés continueront de s'enrichir sur le dos des honnêtes citoyens.

Dans le même ordre d'idées, les acteurs non étatiques doivent redoubler d'efforts pour construire une opinion publique forte et capable d'imposer aux pouvoirs le respect des normes et principes de bonne gouvernance. En d'autres termes, la lutte anti-corruption doit aussi s'appuyer sur un changement des rapports de forces en faveur des citoyens, l'émergence de contre-pouvoirs solides. C'est pourquoi, le REN-LAC continuera à s'investir dans l'information, la sensibilisation et la formation citoyenne en vue de contribuer à l'éveil des consciences sociales. Il travaillera également à l'émergence de cadres de convergence et de synergie d'actions entre tous les acteurs engagés dans la lutte anti-corruption.

Encadré 2 : Synthèse du rapport de l'ASCE

Bilan des activités 2009 : 15 structures ont été contrôlées :

Les malversations constatées dans le rapport 2009 s'élèvent à 433 292 531 Fcfa.

Types de malversations :

- Dépenses non justifiées : 1%
- Détournement de fonds ou manquant de caisse : 16%
- Autres malversations (fraude, double perception de salaires) : 83%.

Quelques révélations :

PDDEB : cumul de salaires perçus (9 678 937 Fcfa) par un agent sur le budget national et sur celui du PDDEB.

Centre hospitalier Universitaire pédiatrique Charles de Gaulle : présomption de corruption lors de la passation d'un marché de restauration.

L'ASCE a demandé de mettre fin aux fonctions du DG avec un sus un avertissement, affecter les agents impliqués dans le traitement du dossier, suspendre l'entreprise KADERA de toute participation aux appels d'offres des marchés publics.

Centre hospitalier universitaire Sanou Souro : malversations d'un montant de 62 014 322 Fcfa, faux et usage de faux.

Perception de Léo : cumul de fonction de maire et de régisseur : Conséquences : Utilisation illégale des fonds, manque de suivi et de contrôle des quittanciers.

Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) : le contrôle de l'ASCE avait pour but de situer les responsabilités suite à la mission conjointe de l'Inspection générale du Budget et de l'Inspection générale du trésor. Elle a constaté :

- Paiement sur la base de factures proforma,
- Manque de 4 485 00 Fcfa de carburant,
- Fractionnement de commande d'un montant de 62 599 452 Fcfa,
- Ecart de solde en écriture de 3 035 536 Fcfa,
- Loyer supplémentaire de 300 000 Fcfa non normalisé par le contrat de bail,
- 4 532 700 Fcfa de trop perçus en frais de mission,
- Non justification d'une enveloppe de 2 820 000 Fcfa,
- Non justification de 2 450 000 Fcfa,
- Etc.

L'ASCE a recommandé :

- La nomination d'un contrôleur financier à la CIL,
- L'ancien DAAF de la CIL ne soit plus nommé à une fonction comptable,
- Procéder au recouvrement de la somme de 16 922 700 Fcfa,
- Prendre des sanctions administratives idoines à l'encontre de la présidente et du vice président de la CIL,

ONG Espace International Colin Powell pour la Sahel :

- Détournement de la somme de matériels d'une valeur de 740 232 336 F cfa,
- Perte de recettes douanières de 344 208 036 Fcfa.

L'ASCE a recommandé l'annulation de l'autorisation d'exister de l'ONG.

Mairie de Banfora : existence de charges sérieuses de nature à motiver une inculpation.

Les contrôles spécifiques :

Le contrôle sur l'utilisation des véhicules de l'Etat : Elle a eu lieu à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Fada N'Gourma, Koudougou a permis de faire les constats suivants :

- Persistance de l'utilisation des véhicules de l'Etat,
- Signature des ordres de mission par des personnes non habilités,
- Transport de personnes dont les noms ne figurent pas sur les ordres de mission.

Le contrôle du respect des horaires de travail : le bilan de cette opération qui a eu lieu dans 15 services à Bobo-Dioulasso et 12 à Ouagadougou :

- Non respect des horaires officiels par la grande majorité des agents,
- Délivrance de justificatifs de complaisance.

Exploitations de rapports des inspections techniques

En 2008, l'ASCE a reçu 162 rapports mais n'a pu exploiter que 51. Elle a exploité les 111 rapports restant en 2009 et a décelé des malversations d'un montant de 604 415 517 Fcfa qui se décompose comme suit :

- Détournements de fonds : 77 690 141 Fcfa,
- Dépenses non justifiées : 4 775 606 Fcfa
- Autres malversations (dépenses non éligibles, manque à gagner) : 521 949 770 Fcfa.

Rapports reçus en 2009 : elle a reçu 275 rapports dont l'exploitation a permis de déceler des malversations d'un montant de 1 755 727 111 Fcfa. Voici les plus spectaculaires :

- Division fiscale de Bogodogo : 200 355 222 Fcfa
- Fourniture d'avion à l'IGB : 452 856 467 Fcfa
- PRPC : 222 004 824 Fcfa,
- CENI : 144 646 223 Fcfa,
- ONI : 374 218 525 Fcfa,

Le suivi des recommandations :

Les rapports issus des contrôles de l'ASCE ont fait l'objet de suivi de la mise en œuvre des recommandations. Les rapports des inspections techniques ont fait l'objet de suivi de la mise en œuvre sur place.

Saisines judiciaires

Neuf cas ont été transmis à la justice et serait dans les mains de juges d'instruction.

Ces cas proviennent des dossiers des inspections techniques, les dossiers de l'ex-HACLC et ceux de l'ASCE. Les montants compromis s'élèvent à 2 321 666 609 Fcfa.

Extrait du rapport d'activités 2009 de l'ASCE publié en 2010

Annexe : Références bibliographiques

- Compte rendu du Conseil des ministres du 27 janvier 2010, lefaso.net du 28 janvier 2010
- Sidwaya N°6621 du lundi 1er mars 2010
- Ministère de l'Economie et des finances : Mesure de la performance du système de gestion des performances de finances publiques au Burkina Faso ; version finale ; juin 2010.
- Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 29 décembre 2010,
- Les archevêques et évêques du Burkina Faso, Déclaration à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance et rendue publique, octobre 2010.
- Affaire « BCB – Mégamonde », Le Reporter N°37, 38, 39, 40, 58
- Affaire Léonce Koné – BACB, L'Evènement du 25 avril au 9 mai 2010
- REN-LAC, Message du Secrétaire exécutif à l'occasion des journées de refus de la corruption, décembre 2010
- Les sites web des quotidiens (l'Observateur Paalga, Le Pays, Sidwaya), des hebdomadaires (Bendré, L'Indépendant) et des bimensuels (L'Evènement, Le Reporter
- Les sites web du REN-LAC
- Le site d'informations en ligne, lefaso.net